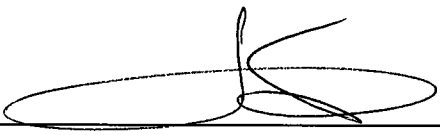




PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 28 FEVRIER 2026
A 09h00 - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	21/02/2026
Liste des présents	Gilles RUAT – Annie CARLET – André RICHARD – Andrée LIONNET – Yves ATTARD - Catherine BARBALAT - Christian ROYER – Carole PELET - David VIALLET –Pascal MARTIN – Robert PAYS
Liste des absents	Edwige VIGOUROUX, Mathieu JOUVE, Serge COHADE
Président de séance	Gilles RUAT 
Secrétaire de séance	Carole PELET
Approbation du PV du dernier conseil municipal : le PV a été validé à l'unanimité	

Délibération n°2026/01 : Validation des choix de la CAO - Marché de réhabilitation de la Maison Ratail en 3 logements et changement de la chaudière	
Le conseil municipal décide de valider les choix de la CAO et d'autoriser le Maire à signer les marchés publics suivants : • Lot 1 : Maçonnerie avec l'entreprise AMPILHAC & FILS pour un montant de : 39 000,00 € HT • Lot 2 : Etanchéité avec l'entreprise EGGE 43 pour un montant de : 6 000,00 € HT • Lot 3 : Menuiseries extérieures avec l'entreprise PARRIN/AS pour un montant de : 36 622,72 € HT • Lot 4 : Serrurerie avec l'entreprise METTALERIE DE L'ARZON pour un montant de : 14 324,39 € HT • Lot 5 : Plâtrerie - Peinture avec l'entreprise BATI & DECO pour un montant de : 84 500,00 € HT • Lot 6 : Menuiseries intérieures avec l'entreprise PARRIN A/S pour un montant de : 64 085,36 € HT • Lot 7 : Sols – Faïences avec l'entreprise GIMBERT pour un montant de : 15 887,94 € HT • Lot 8 : Electricité avec l'entreprise ELECTRO RG pour un montant de : 30 787,78 € HT	<i>adoptée à l'unanimité</i>

• Lot 9 : Plomberie - Sanitaire avec l'entreprise SARL HENRY FABIEN pour un montant de : 31 464,00 € HT • Lot 10 : Chauffage - Ventilation avec l'entreprise SARL HENRY FABIEN pour un montant de : 107 253,89 € HT Le montant total rentre dans l'enveloppe prévue et est même en dessous des estimatifs de l'APD et du DCE. Début des travaux prévus : avril /Livraison : septembre	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------

Délibération n°2026/02 : Validation du devis n°DE2526032 de l'entreprise PARRIN - Amélioration acoustique de l'Espace-Saint-Romain	
Suite à un diagnostic acoustique réalisé par l'entreprise DIMMOCREA, diverses préconisations ont été émises pour améliorer le confort acoustique de l'Espace Saint Romain. C'est l'entreprise PARRIN A/S qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux en bardage bois pour un montant de 14 219.88 € HT soit 17 063.86 € TTC.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2026/03 : Validation du devis n°DE2526219 de l'entreprise PARRIN - travaux de création d'un abri à Vergonzac	
Suite à la démolition de la Maison Alirol, les habitants de Vergonzac ont émis divers souhaits dont la création d'un espace convivial avec un abri. C'est l'entreprise PARRIN A/S qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux de création d'abri pour un montant de 13 545.00 € HT soit 16 254.00 € TTC.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2026/04 : Validation du devis PR2601-2963 - entreprise Equip'Bureau pour le réaménagement du bureau France Services - Agence Postale	
Suite à une visite d'observations des postes de travail des agents administratifs, des préconisations ont été émises par la conseillère en prévention du Centre de Gestion. Il en est ressorti qu'il serait judicieux de créer deux zones de travail pour assurer les deux tâches distinctes de France Services et de l'Agence Postale Communale. C'est l'entreprise Equip'Bureau Informatique qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux de réaménagement du bureau pour un montant de 2 276.46 € HT soit 2 731.75 € TTC.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2026/05 : Validation du devis n°125 - SAS LADouble LAMBARD - réfection sol béton ancien local technique	
L'ancien local technique situé place du foirail va accueillir une zone de stockage pour le broyat de bois, il est donc nécessaire d'entreprendre une réfection du sol en béton à l'intérieur. C'est l'entreprise SAS LADouble LAMBARD qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux de réfection d'un béton de sol intérieur pour un montant de 9 112.50 € HT soit 10 023.75 € TTC.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2026/06 : Subventions aux associations - Classe de découverte et ADMR	
Classe découverte Dordogne : concerne les 28 élèves du CE2 au CM2 + 5 accompagnants , pour un coût total de 11 752 €. M. Le maire propose d'accorder une subvention de 60€/ enfant de la commune (soit pour 16 élèves. Le reste à charge des familles de la commune sera de 99€ (au lieu de 159€). ADMR : il est accordé une subvention de 300€ (il y a 57 bénéficiaires sur la commune)	<i>adoptée à l'unanimité</i>